

*Assemblée Générale
Ordinaire*

6 juin 2014

afnic

Le 6 juin 2014 à 10h00, les adhérents de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale mixte au centre de Conférences Étoile Saint Honoré, 21-25 rue Balzac, Paris 8^{ème}.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 16 mai 2014 par voie électronique à tous les adhérents.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux adhérents sur le site web de l'Afnic.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Ouverture par le Président
2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
3. Rapport d'activité 2013
4. Présentation des comptes annuels
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation du résultat
7. Création d'une fondation Afnic pour le soutien au développement de l'Internet
8. Élection du second représentant des bureaux d'enregistrement au conseil d'administration

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. Modification des statuts de l'Afnic dans la perspective de la mise en place du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI)

Présents

En entrant en séance, chaque adhérent a signé une feuille de présence, consultable au service vie associative de l'Afnic.

48 membres étaient présents ou représentés dont 42 habilités à prendre part aux votes :

3 membres fondateurs, représenté par 2 administrateurs de l'Afnic :

- ✓ INRIA, représenté par M. Emmanuel Sartorius, Président de l'Afnic



- ✓ Ministère chargé de l'Industrie, représenté par Mme Mireille Campana, ayant donné mandat à M. Geoffroy Hermann
- ✓ Ministère chargé des communications électroniques, représenté par M. Geoffroy Hermann

13 membres bureaux d'enregistrement (BE) :

- ✓ Alienor.net, représenté par Mme Agnès Passault, ayant donné mandat à M. Eric Lantonnet
- ✓ Business Domains, représenté par M. Fabien Riehl
- ✓ Domaine.fr, représenté par M. Syamak Bavafa, ayant donné mandat à M. Eric Lantonnet
- ✓ Epistrophe, représenté par M. Philippe Batreau
- ✓ France Télécom Orange, représenté par M. Didier Delabre, ayant donné mandat à Mme Sophie Jean-Gilles
- ✓ Gandi, représenté par M. Stephan Ramoin, ayant donné mandat à Mme Sophie Jean-Gilles
- ✓ MailClub, représenté par M. Frédéric Guillemaut
- ✓ Namebay, représenté par M. Eric Lantonnet
- ✓ Nameshield, représenté par M. Jean-Paul Béchu, ayant donné mandat à Mme Emmanuelle Heleux
- ✓ Ordipat, représenté par M. Olivier Barloy, ayant donné mandat à Mme Sylvie Destenave
- ✓ SDV Plurimedia, représenté par M. Michel Landaret, ayant donné mandat à M. Benjamin Louis (*non votant*)
- ✓ SFR, représenté par M. Serge Ribeiro, ayant donné mandat à Mme Virginie Navailles
- ✓ Viaduc, représenté par M. Mickael Esnault, ayant donné mandat à Mme Emmanuelle Helleux

5 membres utilisateurs, personnes morales :

- ✓ ACFCI, représentée par M. Thierry Hinfray
- ✓ Association Point BZH, représentée par M. David Lesvenan
- ✓ Bibliothèque Nationale de France, représentée par M. Clément Oury, ayant donné mandat à Mme Annick Le Follic

- ✓ CIGREF, représenté par M. Jean-François Pépin, ayant donné mandat à M. Thierry Hinfrey
- ✓ INPI, représenté par Mme Michelle Pagès

6 membres utilisateurs, personnes physiques :

- ✓ M. Sébastien Bachollet
- ✓ Mme. Yinglu Liu, ayant donné mandat à M. François Vigneron (non votant)
- ✓ Mme Elisabeth Porteneuve
- ✓ Mme Rina Singer, ayant donné mandat à M. David-Irving Tayer
- ✓ M. David-Irving Tayer
- ✓ M. François Vigneron

4 membres d'honneur (non votants) :

- ✓ M. Jean-Yves Babonneau, ancien directeur de l'Afnic
- ✓ M. Jean-Claude Gorichon, ancien Président de l'Afnic
- ✓ Mme Annie Renard, ancien directeur technique de l'Afnic
- ✓ M. Pierre Vassout, ancien employé de l'Afnic

17 membres correspondants du Collège international :

- ✓ AGNIC, représenté par M. Abdoulaye Diakité
- ✓ ARCEP Burkina Faso, représenté par M. Serge Roland Sanou
- ✓ CAMTEL, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi
- ✓ CDNIC, représenté par M. Chris Kamukoko Tshimanga
- ✓ Centre Resautic, représenté par M. Nicolas Raft Razafindrakoto
- ✓ Comores Télécoms, représenté par M. Ali Hadji MMadi, ayant donné mandat à M. Alex Corenthin
- ✓ Communication and Information Institute, représenté par M. Vojo Spahiu
- ✓ IT-NUM, représenté par M. Wilfried Quenum
- ✓ INPHB, représenté par M. Souleymane Oumtanaga



- ✓ National Information Technology Agency, représenté par M. Eric Akumiah
- ✓ NIC Madagascar, représenté par M. Lala Andriamampianina,
- ✓ NIC Mauritanie, représenté par M. Ahmedou Ould Haouba
- ✓ NIC Niger, représenté par M. Adamou Iro
- ✓ NIC Sénégal, représenté par M. Alex Corenthin
- ✓ NV Consulting, représenté par M. Victor Ndonngang, ayant donné mandat à M. Oumarou Mounpoubeyi
- ✓ SAN, représenté par M. Agim Cami
- ✓ SOTEL, représenté par M. Albéchir Djékalé Koumdé

Assistaient également à l'assemblée générale :

- ✓ Commissaire aux comptes, M. Christian Detré
- ✓ Afnic : M. Mathieu Weill, directeur général, M. Pierre Bonis, Mme Virginie Navailles, Mme Isabel Toutaud, M. Julien Naillet

Compte-rendu

1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président M. Emmanuel Sartorius ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et se présente auprès des membres qui ne le connaîtraient pas encore en rappelant son élection lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale du 7 juin 2013 en remplacement de Jean-Pierre Dardayrol qui n'avait pas souhaité le renouvellement de son mandat.

Le Président souligne l'ordre du jour particulier de cette année puisqu'il comporte une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire qui doit se prononcer sur la modification des statuts de l'Association dans le cadre de la mise en place du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI) suite à la tenue d'une 1^{ère} assemblée générale extraordinaire le 15 mai 2014 qui n'a pas recueilli le quorum. Le FSDI figurant aux deux ordres du jour, l'assemblée générale extraordinaire sera tenue avant que le sujet ne soit abordé en assemblée générale ordinaire pour des raisons de cohérence des débats et d'organisation.

2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mme Virginie Navailles, responsable des services aux membres et M. Sébastien Bachollet, administrateur sont respectivement désignées secrétaire de séance et scrutateur.

3. Rapport d'activité 2013

L'année 2013 a été synonyme d'énormément de travail et de changements pour l'Afnic. Les 5 priorités fixées pour 2013 étaient : entretenir la préférence pour le .FR, développer et préparer l'opération des différents TLD dont les gTLD, investir pour renforcer la résilience des services, innover et préparer le lancement du FSDI, le tout avec l'enjeu de transformer l'Afnic en termes d'excellence opérationnelle, c'est-à-dire la façon dont elle est organisée, dont elle travaille et comment ses équipes fonctionnent.

Pour le .FR, l'élément marquant est le tassement de la dynamique de croissance du .FR, ce qui n'est pas une surprise. Comme tous les produits et services qui ont une croissance à 2 chiffres pendant plusieurs années, le .FR connaît un ralentissement. De plus, 2013 est une année un peu particulière car il n'y a pas eu d'actions de promotion massives du .FR. En effet, la stratégie de développement du .FR demandée par la convention avec l'Etat n'a été validée par la ministre qu'en juillet 2013. Elle cible les jeunes et les PME et les TPE. Les appels d'offre ont été passés, les agences de communication ont été sélectionnées. Les effets devraient commencer à être ressentis au second semestre 2014.

En 2013, l'Afnic a néanmoins maintenu ses actions de promotion « courantes ». La croissance est de 8%, ce qui positionne toujours le .FR dans le top 5 des extensions les plus dynamiques en Europe en termes de solde net (créations chaque mois) alors que beaucoup de ccTLD ont une croissance nulle ou inférieure à 1%.

De plus, une décision du conseil d'état invalidant l'ancien cadre juridique a retardé un certain nombre de projets .FR car la charte et l'ensemble des textes réglementaires ont dû être notifiés à la commission européenne. Cette dernière a approuvé les textes en février 2014. L'Afnic attend à présent la validation d'un décret pour publier la nouvelle charte et lancer les nouveaux services sur le .FR.

Le FR continue à gagner des parts de marché, principalement par rapport au .com. A date, l'Afnic ne dispose pas d'informations montrant l'impact à venir des gTLD sur les parts de marché des noms de domaine français car les 1^{ers} gTLD lancés sont des termes génériques.

Mathieu Weill rappelle que 17 dossiers gTLD avaient déposés en 2012 pour des marques, des extensions géographiques et génériques. La grande satisfaction de l'Afnic pour 2013 est qu'aucun dossier n'a été abandonné et ils ont tous été validés du point de vue technique.

Début 2014, l'Afnic est devenu un opérateur multi-registre ccTLD et gTLD avec l'insertion des .frogans et .paris dans la racine. Les importants travaux de reconnaissance et d'accréditation ICANN ont été menés en 2013 par toutes les équipes de l'Afnic, qui y voit l'aboutissement de longs processus démarrés il y a plusieurs années, notamment en 2004 pour le .bzh et en 2007 pour le .paris. L'Afnic a énormément investi, il faut à présent faire de ces projets un succès commercial.



Conformément aux engagements de la convention Etat, l'Afnic a également largement investi sur le renforcement de l'infrastructure en déployant les services de son nouveau centre de données à Marseille.

En termes d'excellence opérationnelle, l'Afnic continue à s'assurer qu'elle est proche des bureaux d'enregistrement, partenaires essentiels pour le développement du .FR et des gTLD. L'enquête de satisfaction annuelle montre que l'Afnic continue de progresser en 2013 avec 99% de satisfaits ou très satisfaits. Il reste toutefois un certain nombre de choses à travailler comme l'extranet clients, la révision de certaines procédures et la livraison de nouveaux services dès que la charte sera notifiée.

L'Afnic est bien positionnée dans les benchmarks. Elle suit une démarche d'excellence opérationnelle structurée à travers le modèle EFQM pour laquelle elle espère obtenir une reconnaissance externe en 2014.

2013 a également été marquée par les travaux des nouveaux locaux de l'Afnic. Depuis le déménagement le 31 mars 2014, l'Afnic a déjà pu recevoir dans ses nouveaux espaces le conseil d'administration, les journées annuelles du Collège international et près de 150 de ses homologues lors du CentR Jamboree. Elle espère recevoir les membres à l'automne 2014 lors de l'inauguration en présence de la ministre.

A l'occasion du déménagement, l'organisation de l'Afnic a été revue pour répondre à l'arrivée des gTLD qui amènent de nouveaux métiers et en font évoluer d'autres. L'Association a dû s'adapter à son modèle économique qui a changé : 90% des bénéficiaires du .FR alimentent le FSDI donc les gTLD doivent générer des revenus et devenir rentables. L'organisation mise en place regroupe 6 directeurs autour du directeur général : Pierre Bonis, le directeur général adjoint qui a la responsabilité des directions juridique et communication et des services aux membres ; Pascale Gatti, directrice administration et finances ; Régis Massé, directeur technique ; Emilie Turbat, directrice commerciale ; Matthieu Crédou, directeur marketing ; Sylvie Lacey, directrice excellence et sécurité.

Jean-Yves Babonneau s'étonne que les personnes qui ont lancé l'Afnic ne figurent plus dans l'organisation présentée et de ne pas connaître les nouveaux directeurs hormis Sylvie Lacey. Mathieu Weill répond que les personnes ayant une ancienneté forte sont encore dans l'organisation même si l'Afnic connaît un effet normal des départs, notamment à la retraite. De plus, les effectifs de l'Afnic ont plus que doublé depuis 2007 et la grande majorité des collaborateurs sont arrivés dans les 5 dernières années. Il est donc normal que certaines nouvelles responsabilités soient confiées à des collaborateurs ayant rejoint l'Afnic plus récemment.

Philippe Batreau souhaite savoir si le mode de renouvellement pour la gestion du .FR se fera par appel à candidatures ou si une désignation plus pérenne est envisageable. Mathieu Weill répond que le cadre juridique ne change pas, la désignation du gestionnaire du .FR se fait pour 5 ans prorogable une fois. L'ordonnance qui vient de passer le stipule et rien ne laisse penser que cela va changer.

Elisabeth Porteneuve félicite l'Afnic pour ses nouveaux locaux et pour la tenue d'un événement international dans ses locaux et soutient l'organisation d'événements là où se situent les entreprises et pas obligatoirement dans Paris. Mathieu Weill précise que l'Afnic n'a pas été en capacité d'accueillir tous les ateliers du CentR mais a souhaité organiser un événement dans ses locaux. Les assemblées générales pourront dorénavant avoir lieu à l'Afnic.



4. Présentation des comptes annuels

Le dossier de l'Assemblée générale contenait une proposition de résolution pour approuver les comptes 2013 qui ne sera pas soumise au vote. En effet, en juin 2013 l'Afnic avait fait une procédure de rescrit fiscal pour confirmer la façon d'interpréter le traitement fiscal des versements au FSDI. En attendant la réponse de l'administration fiscale, les comptes 2013 avaient été établis sur la base d'un avis favorable de celle-ci et approuvés. La réponse de l'administration fiscale reçue le 4 juin 2014 est malheureusement négative. Elle oblige à la révision des comptes 2013 qui ne peuvent par conséquent pas être soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'impact porte principalement sur le montant du versement au FSDI. Les comptes 2012 et 2013 vont donc être revus au plus vite et présentés au conseil d'administration en septembre 2014 puis soumis au vote d'une assemblée générale qui sera organisée à la suite des comités de concertation du 7 octobre 2014.

Pascale Gatti présente toutefois les grandes masses de l'activité et les résultats opérationnels. Les produits sont en hausse de 4,5% par rapport à 2012, à 13,8 M€. Le chiffre d'affaires croît mais légèrement en deçà des prévisions compte tenu de la décélération de la croissance du .FR. Les charges d'exploitation avant FSDI s'élèvent à 13,2 M€ (+21%) car l'Afnic a énormément investi en 2013 pour le lancement des gTLD. Le résultat d'exploitation avant impôts reste positif à près de 0,5 M€. Le reste des résultats après impôts et FSDI sera retravaillé et présenté à l'assemblée générale le 7 octobre 2014.

Les coûts induits par la nouvelle activité gTLD s'élèvent à 1,7 M€, soit 12% des charges d'exploitation. En 2013, le chiffre d'affaires sur les gTLD est très faible. Il va augmenter en 2014 où l'Afnic va poursuivre la construction de l'activité et devrait croître plus nettement en 2015.

Les investissements ont été importants en 2013, notamment pour permettre la mise en œuvre des gTLD et la consolidation des infrastructures permettant à l'Afnic de devenir un opérateur multi-registres. Ils se répartissent à 60% sur les ccTLD et à 40% sur les gTLD.

Les effectifs croissent avec des compétences en adéquation avec l'évolution de l'Afnic au travers de 14 recrutements (technique, marketing, commercial, administratif) et 8 mobilités internes. L'Association ayant atteint les effectifs de son périmètre d'activité, la tendance forte de recrutement des dernières années devrait diminuer.

Le résultat avant FSDI est positif. Le résultat comptable est déficitaire, il le restera après la révision des comptes. Les ratios de fonds associatifs et de trésorerie montrent la gestion prudentielle de l'Afnic pour permettre la poursuite des investissements pour ses nouveaux enjeux.

Dans l'attente de la décision de l'administration fiscale, les effets des 2 hypothèses de traitement fiscal du FSDI avaient été inclus dans l'annexe comptable. Si le versement au FSDI avait été considéré comme une charge totalement fiscalement déductible, celui-ci se serait élevé à environ 1,4 M€ pour 2012 et 2013, sinon environ un tiers de la somme sera versée en complément d'impôts sur les sociétés et le versement au FSDI sera d'environ 970 000 €.

Cette situation de résultat déficitaire, reste conforme au plan pluriannuel présenté par l'Association dès 2012 sans remettre en cause le retour à l'équilibre prévu dès 2015. Cette transformation est nécessaire pour permettre à l'Afnic de réaliser sa mutation d'acteur multi-registre, tout en respectant ses engagements vis-à-vis de la communauté Internet française à travers le FSDI.

Sébastien Bachollet note qu'il n'est jamais facile d'avoir à approuver des comptes déficitaires pour la 1^{ère} fois mais qu'il semble évidemment que l'Afnic a fait tous les investissements nécessaires pour que le lancement des gTLD se passe dans les meilleures conditions possibles et ajoute qu'il reste du travail pour faire en sorte que le retour sur investissement soit à la hauteur des prévisions et permette le retour à l'équilibre en 2015 comme prévu.

5. Rapport du commissaire aux comptes

En raison du report de l'approbation des comptes, le rapport n'a pas été présenté.

6. Approbation des comptes de l'exercice 2012 et affectation de l'excédent de gestion

Le Président propose de passer directement au point 7 de l'ordre du jour puisque les comptes ne peuvent être approuvés en l'état.

7. Création d'une fondation Afnic pour le soutien au développement de l'Internet

Pierre Bonis rappelle la décision de l'assemblée générale de juin 2013 de confier la gestion du FSDI à une fondation indépendante de l'Afnic et que son objet pouvait être un peu plus large que celui mentionné dans la convention Etat-Afnic c'est-à-dire uniquement des projets de recherche.

L'Afnic a initié des discussions avec la Fondation de France dont le champ d'action est généraliste. Cette dernière a suggéré la création d'une fondation Afnic pour la mise en œuvre du fonds, elle-même hébergée par la Fondation de France, ce qui signifie que cette dernière en aura la responsabilité juridique au travers de sa personnalité morale.

L'Afnic et ses membres restent décisionnaires dans la définition des priorités de la fondation, la technique de lancement des appels à projets et les modalités d'attribution des fonds. Dans la mesure où il sera géré par la Fondation de France, le FSDI doit être aligné sur l'objet de solidarité et d'inclusion de celle-ci, par conséquent, il devra travailler dans les domaines de la solidarité, de l'inclusion, de l'éducation et de la recherche numérique. En fonction des projets, l'Afnic pourra ainsi potentiellement contribuer à tous les sujets du développement de l'Internet en France. Toutefois elle n'abondera évidemment pas des politiques de son cœur de métier puisqu'elle dispose de sa propre R&D et activités de transfert.

Les 2 moyens qui peuvent être mis en œuvre pour réaliser les actions du fonds sont la subvention à des porteurs de projets ou la mise en place de bourses d'études ou d'accompagnement.

L'Afnic a également échangé avec les représentants de l'Etat pour savoir dans quelles mesures l'objet du FSDI pouvait être modifié dans la convention. Suite à la notification des textes à la commission européenne la convention doit être résignée. Cette proposition a donc reçu un accueil favorable et le principe d'élargissement du fonds est acquis et sera validé quand la convention sera résignée fin 2014.

Le FSDI, qui a un champ d'action large, doit être compatible avec les missions de la Fondation de France mais aussi avec les missions de l'Afnic, ce qui nécessite une modification de l'objet de l'Association qui figure à l'article 2 de ses statuts (objet de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour).

Après la modification de l'objet de l'Afnic par l'assemblée générale extraordinaire, les prochaines étapes seront l'adoption ce jour par l'assemblée générale ordinaire du principe de création de la Fondation Afnic sous égide de la Fondation de France, pour permettre la conclusion des négociations avec la Fondation de France avant septembre pour soumettre au Conseil d'Administration de la Fondation de France un projet de création du FSDI pour approbation de principe en septembre puis procéder à la signature de la convention avec l'Etat et à la validation du règlement du FSDI par la Ministre avant novembre dans l'optique d'effectuer le 1^{er} versement correspondant à l'arrêté des comptes qui sera validé lors de la prochaine Assemblée générale, en octobre et lancer officiellement le FSDI en novembre lors de l'inauguration des locaux en présence de la ministre.

Jean-Claude Gorichon demande quelle est la portée géographique du fonds. Pierre Bonis répond que le fonds financera des projets en France (métropole et outremer) conformément au périmètre d'action de la Fondation de France.

François Vigneron demande comment le choix d'un hébergement à la Fondation de France a été préféré à la création d'une fondation indépendante Afnic. Pierre Bonis répond qu'il est apparu rapidement que pour garantir l'indépendance de la fondation il fallait passer par une fondation dite « hébergeante ». Il y en a en quelques dizaines en France généralement d'utilité publique. L'indépendance est garantie par le fait que la responsabilité juridique soit celle de la Fondation de France. La question de l'objet du fonds s'est ensuite posée si l'objet n'avait été que « recherche ». Comme l'objet est beaucoup plus large il n'y a que la Fondation de France qui puisse accueillir un fonds à vocation généraliste.

Emmanuel Sartorius ajoute que la création d'une fondation autonome est un processus administratif et juridique très compliqué, encore plus si on veut être reconnu d'utilité publique et cela implique la mise en place d'une administration propre, ce qui est onéreux et grèverait les sommes attribuées au FSDI. La solution de la fondation hébergée semblait la plus rapide du point de vue opérationnel et la plus efficace du point de vue du rendement financier avec toutes les garanties d'indépendance.

Elisabeth Porteneuve demande quels seront les coûts d'hébergement et les processus de décision d'attribution des fonds. Pierre Bonis répond que les coûts peuvent aller de 5 à 16% de l'ensemble des versements en fonction des services demandés à la Fondation de France. Pour l'Afnic, le coût de gestion risque d'être autour de 15% car il est préférable que la Fondation de France constitue les comités d'experts et lance les appels d'offre pour assurer

l'indépendance d'attribution des fonds. Si l'Afnic devait le faire en interne elle devrait embaucher et cela coutera bien plus de 15%.

Le processus de sélection sera classique : appel à projet, revue des dossiers par un comité de sélection, recommandations faites au conseil exécutif de la fondation et décision d'attribution des fonds. Puisque l'objet du fonds est large, l'Afnic devra décider avec le ministère si les appels à projets seront thématiques par année ou multithématiques.

Il est important que l'organisation des appels d'offres, la constitution et l'étude des dossiers, les grilles et l'attribution des fonds soient faites par la Fondation de France pour garantir l'indépendance. Cela est important pour toutes les parties prenantes. Les profits générés par le .FR, opéré par l'Afnic, dans l'intérêt de la communauté Internet française seront réinvestis pour des éléments fondamentaux de sensibilisation qui développent son écosystème y compris dans des domaines très éloignés de son activité. Grâce à cette fondation, l'Afnic réinvestira par exemple pour équiper des écoles ou lancer des projets dans des quartiers défavorisés, ce qui est essentiel pour l'ancrer dans son écosystème.

Le Président ouvre l'assemblée générale extraordinaire pour voter la modification des statuts. Le secrétaire et le scrutateur désignés sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Pierre Bonis précise que la modification des statuts consiste en l'ajout du 4^{ème} alinéa à l'article 2. Virginie Navailles précise qu'il y a 42 membres présents ou représentés et que pour une modification des statuts les 3/4 des voix sont nécessaires.

Modification des statuts de l'Afnic dans la perspective de la mise en place du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI)

Pour favoriser le développement de l'Internet en France, l'objet de l'Association est d'assurer les missions suivantes :

- ✓ *l'attribution et la gestion des noms de domaine de l'internet mentionnés à l'article L.45 du code des postes et des communications électroniques,*
- ✓ *le développement de services supports pour les applications de l'économie numérique et leur fourniture aux prestataires de services,*
- ✓ *le transfert, au plan national et international, des connaissances et des savoir-faire acquis,*
- ✓ *Le soutien, à travers la création d'un fonds ou de toute structure gérée directement ou non :*
 - ✓ *Au développement de l'Internet, à la formation et à la sensibilisation à ses usages*
 - ✓ *À sa promotion et à sa meilleure connaissance en France.*
- ✓ *toute mission qui lui aura été confiée par les pouvoirs publics dans le cadre de la gestion de l'Internet.*

→ La résolution est approuvée avec 41 voix favorables et une voix contre.

Le Président clôt l'assemblée générale extraordinaire et rouvre l'assemblée générale ordinaire pour le vote sur la création de la fondation Afnic pour le soutien au développement de l'Internet.

Création d'une fondation Afnic pour le soutien au développement de l'Internet

- ✓ *Vu l'article 2 des statuts de l'Association*
- ✓ *Vu l'article 9 de la convention entre l'État et l'Afnic portant sur la gestion du nom de domaine de premier niveau correspondant au « .fr », et précisant les modalités d'abondement du FSDI*
- ✓ *Ayant pris connaissance de l'état des discussions entre l'Afnic, l'État et la Fondation de France en vue de la création d'une fondation sous égide « Fondation Afnic pour le soutien au Développement de l'Internet »*
- ✓ *Autorise, sous réserve de l'aboutissement des négociations entamées entre l'Afnic et la Fondation de France, la création d'une fondation Afnic sous égide ayant pour mission le soutien au développement de l'Internet en France, alimentée par un versement annuel conforme à la convention État-Afnic*

→ La résolution est approuvée avec 41 voix favorables et une voix contre.

Elisabeth Porteneuve demande quel sera le montant du versement au FSDI, si le maintien des ressources financières nécessaires aux activités de l'Afnic sera garanti après la mise en place des versements au FSDI et si la clôture du fonds est prévue au cas où l'Afnic serait dans l'impossibilité de l'abonder pendant plusieurs années consécutives. Mathieu Weill répond que les sommes s'élèvent à environ 1 M€ pour 2012 et 2013 et un peu moins de 1,5 M€ pour 2014.

Pierre Bonis répond que la clôture d'une fondation sous égide est définie dans les statuts de la Fondation de France. Les versements doivent être de 400 k€ minimum sur 3 ans et les fondations sont créées pour une durée maximale de 3 ans au bout de laquelle la décision du renouvellement doit être prise.

8. Élection du second représentant des bureaux d'enregistrement au conseil d'administration

Emmanuel Sartorius rappelle que lors de l'élection de juin 2013, Ascio représenté par Eric Lantonnet, avait été élu représentant des bureaux d'enregistrement au sein du conseil d'administration de l'Afnic. Suite au départ d'Eric Lantonnet de la société Ascio, cette dernière a fait part au Président de son souhait de ne pas nommer de remplaçant. Conformément aux statuts de l'Afnic, l'un des deux postes de représentant des bureaux d'enregistrement étant vacant depuis plus de 2 mois, ce collègue doit procéder à une élection.



Jean-Claude Gorichon fait part du compte-rendu du comité de validation des candidatures composé de lui-même, de Stéphane Ubéda et David-Irving Tayer, tous les 2 administrateurs de l'Afnic. Le comité a reçu dans les délais convenus les candidatures de Namebay, représenté par Eric Lantonnet et d'Epistophe, représenté par Philippe Batreau.

Les candidatures contenaient 3 documents : la profession de foi et la déclaration du représentant du bureau d'enregistrement et le mandat donné à ce représentant par les dirigeants des 2 sociétés. Suite à l'étude des documents et à un entretien avec les 2 candidats, le comité a déclaré les candidatures recevables et les a validées.

Les 2 candidats sont invités à présenter à l'oral leur profession de foi et répondent aux questions éventuelles de l'assemblée.

Virginie Navailles rappelle les modalités de déroulement des élections telles que mentionnées à l'article 3 du règlement intérieur. Les collègues Utilisateurs et Collège International qui la salle pour la tenue de l'élection.

NAMEBAY est élu au 1^{er} tour avec 11 voix contre 1 voix pour EPISTROPHE sur 12 votants, pour la fin du mandat qui était tenu par ASCIO jusqu'à l'assemblée générale de juin 2016.

Après le vote, l'assemblée générale se réunit à nouveau et Sébastien Bachollet annonce le résultat. Le Président remercie les 2 candidats, félicite Namebay pour son élection et clôt l'assemblée générale, l'ordre du jour étant épuisé.

Fait à Saint-Quentin-en-Yvelines, le 6 juin 2014.

Emmanuel Sartorius

Second signataire

Virginie Navailles

Président de l'Afnic

membre de l'Afnic

Secrétaire de séance